

## **EXTRAIT**

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz  
Séance du 17 juin 2011

Présidence : Jacques Stirnimann, président

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ**

- vu le préavis no 4/2011 relatif au règlement communal sur la gestion des déchets,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

- d'amender le préavis et le règlement en y supprimant toute mention de taxe forfaitaire perçue par habitant,
- d'amender le règlement à son point 12.2 en corrigeant le montant maximal de la taxe par ouverture à CHF 3.- au lieu de CHF 5.- TVA en sus, pour un sac de 35 litres,
- d'adopter le règlement communal sur les déchets amendé

Ainsi délibéré en séance du 17 juin 2011

Le Président :  
Jacques Stirnimann

la secrétaire :  
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, attesté, la secrétaire